

L'actu du jour

Feux de cheminée : attention pollution !

Une étude européenne* montre que les feux de cheminées et les feux agricoles rejettent dans l'air des particules polluantes.



La bonne odeur du feu de cheminée en hiver cache une pollution toxique. En effet, en brûlant, le bois, les feuilles ou encore l'herbe, dégagent des particules polluantes. Une récente étude montre qu'en hiver, en Europe, la moitié des particules carbonées (particules polluantes émises en brûlant une matière végétale) que l'on trouve dans l'air, provient des feux de cheminées, des feux de jardin ou des feux agricoles.

Une fois dans l'air, ces particules se retrouvent en grande quantité, aussi bien près du sol qu'en altitude. Et ce dans toute l'Europe, précise l'étude. Cette pollution est dangereuse pour la santé. Elle provoquerait des cancers et des troubles de la respiration. Aussi, certains pays comme l'Allemagne ou la Suisse interdisent les feux de jardin ou les feux agricoles. D'autres réglementent les feux de cheminée. En France, aucune loi ne réglemente ces feux.

*Étude menée entre 2001 et 2005 dans le cadre du programme européen Carbosol.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)